

Délibération du 26 septembre 2025

délibération

N° 2025-50 C

objet

Reconversion du centre de tri – Demande de subvention auprès de l'ADEME au titre de l'animation du site

- Date de convocation : le vendredi 19 septembre 2025
- Date de publication : le vendredi 3 octobre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni le 26 septembre 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 23, Nombre de votants : 26

POUVOIR DE VOTE

Yves GRANGE donne pouvoir à Daniel CARDE

Frédéric BURNIER FRAMBORET donne pouvoir à Christian RAUCAZ

JM DRIVET donne pouvoir à L. BOIRON (à partir de 15 h 30)

EXCUSES : 9

JOLY Max

SARTORI Walter

MAITRE Florian

GRANGE Yves

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

BRUNIER Thierry

CHEMIN François

ROUGEAUX Jean-Pierre

HANRARD Bernard

ABSENTS : 8

LEOUTRE Jean-Marc

BRUN Pierre

GIRAUD Murielle

RUFFIER-LANCHE René

GUIGUE Thibaut

THEVENON Raphaël

DANIS Georges

AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 21

BENEVISE Marie

BOIX-NEVEU Arthur

GRILLAUD Laurent

FABRE Maryse

BLANQUET Denis

GIRARD Marc

VAN STRAATEN Nicolas

BARBIER Marie-Claire

CARDE Daniel

TAIN Daniel

RAUCAZ Christian

ZOCCOLO Alain

DAL BIANCO Serge

VIGUET-CARRIN Françoise

CECILLE Joël

PERRIER Jean-Claude

SIMON Christian

VARESANO José

FRAISSARD Jean-Claude

SPIGARELLI Lucien

BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

FANTIN Philippe

DUNAND Marie

Délibération du 26 septembre 2025

délibération

N°2025-50 C

objet

Reconversion du centre de tri – Demande de subvention auprès de l'ADEME au titre de l'animation du site

Avec l'ouverture du nouveau centre de tri, le site actuel de tri fera l'objet d'une réaffectation. Il s'agit d'une opportunité de développer de nouvelles activités centrées sur le réemploi, la réutilisation et la réduction des déchets. Dans ce cadre, Savoie Déchets a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier et de sélectionner un ou plusieurs porteurs de projets souhaitant contribuer à l'économie circulaire sur le site de l'ancien centre de tri de Chambéry.

L'AMI se déroule en deux phases :

- Phase 1 : identification des porteurs de projets répondant aux ambitions et critères définis par le Syndicat ;
- Phase 2 : consolidation des modalités et affermissement des propositions.

La réception des dossiers de candidatures pour la première phase s'est clôturée le 13 mai 2025. Les candidats retenus ont été auditionnés par le jury le 20 juin. À l'issue de ces auditions, cinq porteurs de projets ont été sélectionnés : la communauté Emmaüs, Les Chantiers Valoristes, TRIALP, Enfin Réemploi ! et Inddigo.

Savoie Déchets et les porteurs de projets retenus travaillent désormais à la définition :

- De la répartition des espaces entre les occupants
- Des aménagements à réaliser et de leur coût
- Des modalités de gestion du bâtiment une fois occupé par les candidats retenus

L'analyse de ce dernier point montre qu'une coordination est nécessaire entre Savoie Déchets et l'ensemble des occupants pour assurer la gestion de toutes les démarches et prestations nécessaires au bon entretien du bâtiment et à une occupation harmonieuse par les locataires.

Plusieurs montages ont été envisagés pour cette gestion. Les tâches de gestion, d'animation et de coordination pourraient être assurées :

- Directement par les occupants
- Par un prestataire externe
- En régie directe assurée par Savoie Déchets

Après analyse du sujet et échanges avec les candidats et Intermède (bureau d'étude retenu pour accompagner le projet), il ressort des difficultés pour les candidats pour créer à court terme une structure commune permettant une gestion mutualisée pour tous les occupants. En l'absence d'une telle structure, ils craignent des difficultés de gestion des interfaces entre les occupants. De plus, ils doutent de leurs capacités techniques à assurer cette prestation à court terme.

L'hypothèse d'une gestion par Savoie Déchet (en régie ou en prestation) présente elle l'avantage d'avoir un gestionnaire neutre, pouvant coordonner les différents occupants et permet à Savoie Déchets de conserver la pleine maîtrise du site.

L'ADEME propose des soutiens financiers pour développer les actions de réemploi, de réutilisation, de réparation et de reconditionnement en AURA, via des appels à projets. Ces appels à projets proposent notamment des soutiens pour les pôles de mutualisation et de coopération multi-partenarial :

- Des dépenses de personnel (salaire chargé)
- Des dépenses d'équipements mutualisés
- Des dépenses externes de fonctionnement pour l'animation, la communication et la formation

Les projets pourront être soutenus jusqu'à un maximum de 200 k€, avec un plafonnement à 70 % pour le personnel, 60 % pour les investissements et 50 % pour la communication.

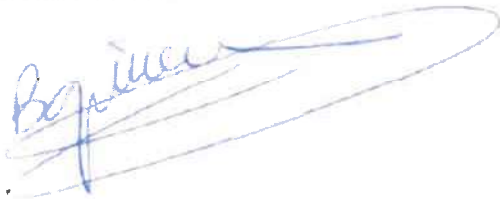
Le projet de reconversion du centre de tri s'insère parfaitement dans l'objet de ces appels à projet. Il est donc proposé que Savoie Déchets sollicite l'aide financière de l'ADEME, a minima pour les dépenses de personnel qui pourraient résulter de la gestion du centre de tri après sa reconversion et, si l'opportunité est identifiée durant la suite de l'AMI, pour des dépenses de matériel mutualisé et des dépenses de communication.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à la majorité (vote contre : J. CECILLE, C.SIMON, JC PERRIER, J. VARESANO) :

Article 1 : sollicite l'aide financière de l'ADEME pour les actions de réemploi, de réutilisation, de réparation et de reconditionnement, au taux maximum, pour la création d'un pôle de mutualisation et de coopération multi-partenarial (coordination, matériel mutualisé, animation, communication, formation...) ;

Article 2 : autorise la Présidente à signer la convention afférente.

Arthur BOIX NEVEU
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE
Présidente

